

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00515 Numéro SIREN : 839 966 785 Nom ou dénomination : 3 L

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003833

3 L
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 50.000,00 Euros
Siège social : 440 Avenue Rhin et Danube 06140 VENCE
RCS GRASSE 839 966 785
« La Société »

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE 23 SEPTEMBRE
2022

L'an deux mille vingt-deux,
Et le 23 septembre,
A 10 heures.

La Société « LILY-ROSE LEO HOLDING », société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, ayant son siège social sis 440, avenue Rhin et Danube, 06140 VENCE, immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 751 042 029, représentée par Monsieur Cyril NUSILLARD en qualité de Président,

Présidente et Associée Unique de la Société 3 L, Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros, divisé en 5.000 actions de 10 € chacune, dont le siège social est sis 440 Avenue Rhin et Danube 06140 Vence, immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 839 966 785,

A statué sur l'ordre du jour suivant :

- Absence de rémunération du mandat de Directeur Général exercé par Madame Angélique ESCALIER épouse NUSILLARD ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Et a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide que Madame Angélique ESCALIER épouse NUSILLARD, désignée en qualité de Directrice Générale par décision en date du 31 août 2022, ne percevra aucune rémunération en cette qualité pour les années 2022 et 2023.

Madame Angélique ESCALIER épouse NUSILLARD pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat social.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, en application des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes conformément à la réglementation en vigueur relative à la signature électronique.

Chaque Partie s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes soit effectuée par son représentant dûment habilité aux fins des présentes.

Chaque Partie reconnaît et accepte que la signature des présentes par le biais du processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et de la réglementation en vigueur relative à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit qu'il pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action judiciaire, découlant de, ou liés à, directement ou indirectement, la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou la preuve de son intention de conclure les présentes par le biais du processus électronique susmentionné.

FAIT PAR ACTE ELECTRONIQUE

**A LA DATE / AU(X) DATE(S) DE REGULARISATION CI-APRES MENTIONNEE(S)
EN PAGE DE SIGNATURES ELECTRONIQUES.**

Pour la Société « LILY-ROSE LEO HOLDING »
Monsieur Cyril NUSILLARD en qualité de Président

Cyril NUSILLARD